



CHABLAIS
A Saint-Maurice,
le gibier pourra
passer sous
l'autoroute
PAGE 10

MARTIGNY
La ville soigne
sa sécurité et
agrandit la caserne
des pompiers
PAGE 11

APROZ
L'usine d'eaux
minérales mise en-
core sur le verre et
investit 10 millions
PAGE 12

BRAMOIS
Les Forces motrices
de la Borgne
se modernisent
pour 40 millions
PAGE 13

HYDROÉLECTRICITÉ Le modèle de retour de concessions a convaincu la Commission économie et énergie du Grand Conseil. Débats à la mi-juin.

Le modèle cantonal bien perçu



La Commission économie et énergie du Grand Conseil a annoncé son soutien au modèle présenté en janvier par le Conseil d'Etat. LE NOUVELLISTE

MASCAL FAUCHÈRE

La stratégie valaisanne sur la négociation des contrats d'exploitation des barrages entre dans les méandres du processus législatif cantonal. Avec un préavis positif important. Celui de la Commission économie et énergie du Grand Conseil qui a annoncé hier son soutien au modèle présenté en janvier par le Conseil d'Etat. Un objet jugé suffisamment important pour que le déroulement des travaux de la commission soit présenté devant les médias en compagnie du chef du Département de l'énergie Jean-Michel Cina.

Trois quarts favorables

La commission a validé par neuf oui, un non et deux abstentions ce projet de loi. Après cinq séances, l'audition des acteurs du dossier – l'Association des villes valaisannes, l'Association des communes concédantes, la Fédération des communes valaisannes, Alpiq et la Commission paritaire d'experts chargée du contrôle des installations – ainsi que la discussion sur les modèles proposés par le PS haut-valaisan, le PS du Valais romand et le PLR, c'est la solution du Conseil d'Etat qui a finalement été retenue. «Le modèle apparaît comme un bon équilibre, il n'y a pas de changement majeur apporté par la commission», résume son président, le socialiste German Eyer. La commission a salué les trois

principes fondamentaux du modèle. Primo, les communes conservent leur droit de disposer des eaux des rivières latérales et le canton celui des eaux du Rhône. Secundo, il y aura une société hydroélectrique par aménagement avec, comme objectif, une répartition de 30% au canton dans l'intérêt de la communauté valaisanne, 30% aux communes concédantes et 40% à un ou plusieurs partenaires électriques. Tertio, les actionnaires des sociétés hydroélectriques pourront valoriser librement leur énergie.

Un des volets importants de ce projet de loi est, on l'aura compris, l'effort de solidarité entrepris par les communes concédantes envers l'ensemble du canton et les autres communes. Un



GERMAN EYER PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉCONOMIE/ÉNERGIE DU PARLEMENT

autre volet de réflexion qui a guidé la stratégie cantonale est d'éviter que les communes concédantes ne décrochent des pactes financiers trop importants potentiellement délicats à gérer à long terme.



D'où l'intégration au projet d'un système de rente de ressources dans la répartition des hypothétiques bénéfices. Au sein de la commission, «le principe de la rente de ressource a été bien accueilli», précise le vice

«Le modèle apparaît comme un bon équilibre il n'y a pas de changement majeur.»

président démocrate-chrétien Gilles Martin. «La discussion s'est plutôt focalisée sur le fait de savoir s'il fallait davantage alléger le canton, les communes valaisannes ou les communes concédantes.» Au final, la commis-

sion a porté son choix sur la solution de compromis souhaitée par le gouvernement.

Ce modèle devra affronter un défi de taille que condense le rapporteur de la commission, l'UDC Grégory Logean. «Il n'y a pas 36 solutions. Nous devons reprendre le contrôle d'une ressource stratégique (...) en préservant tout à la fois l'intérêt général du canton et de ses habitants consommateurs et ceux des propriétaires légitimes des installations existantes, le tout sans mettre hors jeu les sociétés électriques partenaires suisses qui ont souvent consenti des investissements considérables et disposent aussi de compétences parfois indispensables à la mise en valeur de notre potentiel.» Un défi s'apparentant à la quadrature du cercle que l'Etat aurait résolu? La première lecture de la loi aura lieu au Parlement valaisan à la mi-juin. La seconde lecture est prévue en novembre. o

GRAND CONSEIL

L'ancien président ne siègera plus

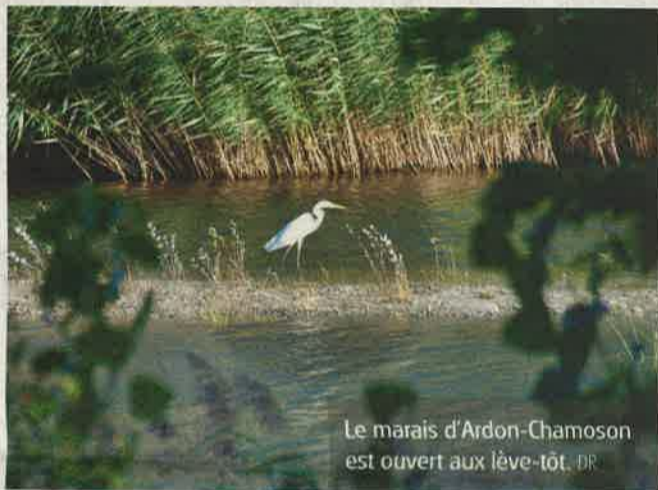


L'ancien président au Grand Conseil, Nicolas Voide, ne siègera plus au législatif qu'il a présidé durant une année. Sa démission n'est pas une surprise puisqu'il avait déjà annoncé ne pas vouloir reprendre sa place dans l'hémicycle. «Il faut savoir se retirer et céder la place aux autres, assure-t-il. Après dix-neuf ans passés au Grand Conseil dont onze au bureau, je crois que personne – que ce soit moi ou le

Parlement – n'a quelque chose à gagner lors d'une nouvelle session.» Il avoue tout de même avoir consulté ses prédécesseurs pour se faire une opinion. L'avocat se défend de faire preuve d'amertume. «J'ai vécu une année bien remplie et usante certes, mais surtout passionnante.» o LS

FÊTE DE LA NATURE

Tout est dans la diversité



Le marais d'Ardon-Chamoson est ouvert aux lève-tôt. DR

Ce week-end, la Suisse vivra au rythme de la Fête de la nature. Et le Valais ne va pas y échapper. Petit florilège. Du côté de Sierre et Salquenen, c'est une traversée poétique du bois de Finges dans les pas de Rainer Maria Rilke qui est au programme. A Ayent, les passionnés auront le choix entre la biodiversité qui règne autour des bisses et une chasse aux tiques, pour mieux connaître ces petits vampires. A Sion, un autre animal fera l'objet d'une chasse, les papillons. Entre Ardon et Chamoson, la population pourra découvrir, dans le marais, une activité

rare proposée aux lève-tôt. Dès 5 h 15 samedi matin, des spécialistes présenteront l'éveil des oiseaux. Les thèmes de la faune aquatique, des oiseaux du marais et de la biodiversité des prairies seront ainsi abordés par le biais d'ateliers découverte. Au coude du Rhône, à Vernayaz, c'est le crapaud sonneur – l'un des amphibiens les plus menacés de Suisse – qui sera samedi l'objet de toutes les observations. Au bois Noir à Saint-Maurice, l'activité des bûcherons et les nouveaux aménagements (voir en page 10) seront présentés aux visiteurs. o LS

STATISTIQUES

Les faillites pour insolvabilité en forte hausse en Valais

Le nombre de faillites pour insolvabilité a bondi en avril en Suisse. La société Bisnode a recensé 424 cas le mois dernier, soit une hausse de 25% sur un an et de 9% sur les quatre premiers mois de l'année. Le nombre de faillites pour insolvabilité a diminué en Suisse centrale et dans

l'espace Mittelland, elle a augmenté partout ailleurs. Parmi les cantons romands, le Valais a ainsi enregistré la plus forte hausse entre janvier et avril (+75%), suivi de Vaud (+26%), de Genève (+13%) et de Fribourg (+12%). Neuchâtel (-13%) et le Jura (-10%) s'en sortent mieux. o ATS

LE MODÈLE DU CONSEIL D'ÉTAT ET LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Seuls 20% de la production hydroélectrique du canton sont en main valaisanne. La stratégie du gouvernement veut porter cette part à 60% avec le retour des droits de concessions hydrauliques aux communes concédantes

tations et disposeront librement des 40% tant soit en conservant des participations ou en vendant. L'Etat revendra ensuite sa participation aux conditions du marché à FMV, société détenue par le

Votre fiduciaire à Sion, Martigny et Aigle.